

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 JUIN

INFORMATIONS

BUDGET ET EMPRUNT

On recommence à discuter dans les couloirs du Palais-Bourbon la date de la séparation des Chambres.

Le groupe radical déclare qu'il faut à tout prix voter le budget, dut-on siéger jusqu'en août.

Les amis du ministère mènent une ardente campagne pour que les vacances soient fixées au 14 juillet.

On voterait l'emprunt, les quatre contributions directes, afin que les Conseils généraux puissent établir les répartitions départementales durant leur session d'août et l'on s'ajournerait à la fin d'octobre. Tous les débats irritants, toutes les questions délicates, toutes les interpellations gênantes seraient ajournées à l'automne.

Cependant plusieurs députés sont d'avis qu'il ne faut pas séparer la question de l'emprunt de celle du budget ; les deux se tiennent et font corps, on doit les résoudre en même temps.

Le ministre des finances et la commission du budget ne partagent pas cette manière de voir. Il y aura donc un premier engagement lorsque le rapporteur général, M. Burdeau, demandera à la Chambre de statuer sur l'emprunt, soit lundi prochain, soit, dans tous les cas, avant la fin de la session ordinaire.

Il semble assez probable que le ministre et la commission du budget l'emporteront.

SUCCÈS RÉPUBLICAIN

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dernier dans la Somme. Le résultat de cette élection a donné lieu à des commentaires qui ne nous paraissent pas de tous points exacts.

Il y avait deux candidats en présence : M. Cadot et M. Jametel. M. Cadot se posait en républicain modéré. M. Jametel avait l'appui de l'administration. C'était le candidat du parti opportuniste. C'est ce dernier qui a été élu.

Quelques-uns de nos confrères de gauche célèbrent ce succès bruyamment.

Quand on connaît l'état vrai des esprits, quand on sait comment les choses se sont passées dans la Somme, on est loin de partager cette appréciation.

Si M. Jametel a été élu avec une forte majorité, c'est qu'il appartient à une vieille famille qui a de nombreuses attaches dans ce pays. C'est surtout que dans la Picardie M. Jametel se faisait passer pour un catholique, pour un homme respectueux de la liberté de conscience. Et cet homme, qui, à la Chambre, a voté les lois scolaires et militaires qui soulèvent tant de réprobations chez tous les libéraux, avait fait bâtir une chapelle dans son parc. On y disait la messe tous les dimanches et les paysans de la localité y étaient édifiés par la présence du châtelain. Bien plus, M. Jametel faisait élever des reposoirs dans son parc, aux processions de la Fête-Dieu.

Comment voulez-vous que les braves gens,

témoins de ce spectacle, se figurent ensuite que M. Jametel, au Palais-Bourbon ou au Palais du Luxembourg, vote les pires lois de persécution religieuse ! Et dire qu'il y a nombre d'opportunistes qui ne doivent leurs succès électoraux qu'à des hypocrisies de ce genre !

On lit dans le *Petit Parisien* :

« Que ce passe-t-il ? »

« L'affaire des nihilistes russes se compliquerait-elle ? Ou bien le parquet aurait-il découvert quelque nouveau complot ? »

« A la préfecture de police on affirme ne rien savoir, mais il n'en est pas moins vrai cependant que M. Clément, commissaire aux délégations, a eu avant-hier, dans l'après-midi, une longue entrevue avec M. Banaston, procureur de la République, relativement à ces affaires. »

« A la suite de cette conférence, ces deux magistrats ont fait demander une dizaine d'agents au service de la sûreté, puis sont partis dans trois fiacres pour une destination demeurée inconnue. »

« Malgré les précautions prises par MM. Banaston et Clément pour que leur déplacement reste ignoré, le fait a été ébruité. »

« On affirme même que c'est en Seine-et-Oise, non loi de Versailles, que les deux magistrats se sont rendus pour perquisitionner. »

« M. Lozé, qui devait partir mercredi soir pour se rendre au Cateau, près de son père, toujours très souffrant, a différé de quelques heures son voyage pour connaître l'issue de cette affaire. »

« Nous ne serions point surpris d'apprendre que de nouvelles arrestations d'anarchistes aient été décidées. »

L'HOPITAL BOUCICAUT

L'Assistance publique, d'accord avec les exécuteurs testamentaires de M^{me} Boucicaut, vient d'acquérir, pour y construire l'hôpital qui portera le nom de l'ancienne propriétaire des magasins du Bon-Marché, un immense terrain de 23,170 mètres superficiels, compris entre les rues de Lourmel, des Cévennes et de Vouillé.

Voilà donc le premier pas décisif fait vers l'exécution du rêve charitable sur lequel s'est endormie la grande bienfaitrice dont la main venait de s'ouvrir pour répandre avec un si touchant discernement tant de millions.

M^{me} Boucicaut étant morte en novembre 1887, on s'étonnait assez généralement de ne plus entendre parler de la création de cet hôpital et l'on supposait que l'Assistance publique, gênée par certaines clauses du testament, en retardait l'accomplissement. Hâtons-nous de dire qu'il n'en était rien.

L'hôpital Boucicaut sera desservi par des religieuses. A l'heure où les laïcisations se poursuivent encore, nous croyons utile de rappeler en quels beaux termes la bienfaitrice exprimait cette volonté :

« J'ai déjà dit, écrivait-elle, ce que je pense des soins donnés par les religieuses. Je n'en connais pas de plus dévoués, de plus doux

aux malades, de plus économiques. L'Assistance publique a assez d'hôpitaux où les personnes qui redoutent les secours religieux peuvent trouver asile, pour que j'aie le droit de tenir à ce qu'il s'en rencontre un, où les personnes qui aiment ces secours puissent les recevoir. Ainsi le veut la tolérance et la liberté ! »

Cette clause formelle du testament de M^{me} Boucicaut est consolante pour les pauvres gens auxquels l'œuvre laïcisatrice a coûté si cher et qui pourront trouver bientôt, dans le nouvel hôpital, les soins dévoués qu'ils ne connaissent plus.

MOBILISATION NAVALE

Par une dépêche télégraphique lancée hier matin, sans qu'aucun avis préalable en ait été donné, le ministre de la marine a ordonné l'armement immédiat :

A Cherbourg, du croiseur le *Nielly*, du torpilleur de haute mer le *Dehorter* et des torpilleurs n^{os} 66, 70, 71 et 72.

A Brest, les croiseurs le *Sfax*, le *Primauguet* et le *Rigault-de-Genouilly* et du torpilleur 73.

A Lorient, du torpilleur 69.

A Rochefort, du torpilleur 74.

Ces navires, d'après les règles relatives à la mobilisation, devraient être prêts dans le délai de dix jours ; des ordres sont donnés aux ports afin que les opérations de leur armement soient activées et le délai réglementaire abrégé le plus possible.

Ils seront le 1^{er} juillet réunis à l'escadre de la Méditerranée et à la division cuirassée du Nord, qui ont rendez-vous ce même jour sur rade de Brest.

Cette force navale, comprenant 12 cuirassés, 12 croiseurs, 10 torpilleurs, qui se trouvera ainsi sur le pied de guerre, appareillera le 5 juillet pour faire des exercices d'ensemble à la mer.

MAIRE ET CURÉ

Il se trouve souvent, dans les communes ayant à leur tête des despotes radicaux à esprit étroit, que le maire s'amuse aux dépens du curé. Il n'est jamais là pour signer le certificat de résidence ; il faut revenir vingt fois faire antichambre ; nous en avons connu un qui avait émis la prétention de forcer le curé à venir en personne demander la signature du maire dans le cabaret où ce dernier passait presque toutes ses journées ; l'intervention du préfet — un préfet modéré — fut nécessaire pour le faire renoncer, après un long délai, à cette idée saugrenue.

Il n'en est pas toujours ainsi. Les journaux du Tarn nous racontent que, dans ce département, le maire d'une petite commune nommée Sainte-Gemme refuse depuis près de six mois au curé le certificat dont il a besoin pour toucher son traitement. Il n'y met pas de condition ; il refuse purement et simplement parce que, à son avis, l'argent de la République ne doit pas aller dans la poche des calotins. Le curé de Sainte-Gemme s'est adressé à la préfecture d'Albi ; on lui a répondu qu'on ne pouvait ordonner le paiement sans le cer-

tificat du maire. « Mais le maire ne veut pas me le donner, réplique le curé. — Cela ne nous regarde pas ; arrangez-vous avec lui. — Que le préfet au moins l'oblige à le rédiger. — Le préfet ne peut pas se substituer au maire pour une affaire de cette nature. »

Voilà donc comment, après avoir donné au ministère des cultes le droit de supprimer, avec ou sans prétexte, le traitement des curés et desservants de campagne, la République « ouverte et non tracassière » de M. Constans en est arrivée à reconnaître ce droit aux maires radicaux.

HELGOLAND A L'ALLEMAGNE

Nous avons annoncé qu'en échange des droits illusoire qu'on leur accordait dans le royaume de Witu et à Zanzibar, les Anglais avaient cédé à l'Allemagne l'île d'Helgoland.

Cet îlot, situé à l'embouchure de l'Elbe, se compose d'une étroite plage de sable et d'un rocher d'un kilomètre carré auquel on monte par des escaliers creusés dans le roc. Il appartenait autrefois au Danemarck ; mais en 1807, l'Angleterre s'en empara après le bombardement de Copenhague et ne s'en était jamais dessaisie. L'île n'a jamais été allemande et l'on comprend que ses habitants protestent contre le changement de nationalité qu'on leur impose.

Helgoland n'a guère que 2,000 à 2,500 habitants, mais 15,000 étrangers fréquentent, pendant la belle saison, ses bords de mer. La population est calme, honnête, et les lois sont si bien observées que l'on n'a pas jugé utile jusqu'à présent de construire de prison. Il est vrai que le code n'est pas compliqué. Il ne contient en tout que quatorze articles. La pêche des homards forme le revenu le plus considérable de l'île. On en prend chaque année plus de 30,000. Le budget est de 275,000 francs dont 20,000 affectés aux honoraires d'un gouverneur anglais. Sa situation stratégique est importante. Helgoland peut permettre de bloquer le port de Hambourg, mais ce ne sont pas ses vieux canons rouillés se chargeant par la bouche qui ont effrayé les Allemands. Ceux-ci cependant ne cessaient de réclamer l'île, mais les Anglais avaient fait jusqu'à présent la sourde oreille.

Les paisibles habitants d'Helgoland vont donc être incorporés à l'empire allemand. C'est dire qu'il seront soumis à la conscription et aux impôts ruineux, qui sont les conséquences du régime militaire en Allemagne.

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

« Berlin, 18 juin. »

« Les arrangements anglo-allemands relatifs à l'Afrique, et surtout la cession de Helgoland à l'Allemagne, provoquent ici une satisfaction générale. Ce succès est dû surtout au comte de Hatzfeldt, l'ambassadeur allemand à Londres. »

« On affirme, de source certaine, que l'empereur Guillaume II avait depuis longtemps demandé la cession de Helgoland, mais qu'il s'était toujours heurté à un refus énergique de la part du cabinet anglais, qui se serait enfin décidé, en mettant pour conditions l'approbation de la triple alliance à l'occupation définitive

de l'Egypte. Ce serait aujourd'hui un fait accompli.

» L'empereur a accordé au chancelier de Caprivi la décoration de l'Aigle-Noir, la plus haute distinction dans la hiérarchie des ordres prussiens comme marque de sa vive satisfaction. »

La cession de l'île d'Helgoland, possédée sans contestation par l'Angleterre depuis 83 ans, est accueillie avec assez de philosophie à Londres. On assure qu'elle est le prix de l'occupation indéfinie de l'Egypte que l'Allemagne se serait engagée par traité secret à reconnaître.

On écrit de Madrid, 18 juin :

« La nouvelle de la cession d'Helgoland par l'Angleterre à l'Allemagne est vivement commentée ici, car elle fait concevoir l'espoir que la France pourra reprendre un jour pacifiquement Jersey et Guernesey, et l'Espagne Gibraltar, car ces territoires respectifs appartiennent géographiquement à la France et à l'Espagne. »

» Pour la même raison, l'Italie pourrait réclamer la cession de Malte. »

LE CHOLÉRA

Madrid, 20 juin. — Aucun nouveau cas de choléra n'a été signalé hier à Puebla-Rigat ; il y a eu dans ce village les jours précédents 80 malades dont 40 gravement atteints et 2 morts.

Le bruit court que l'épidémie a été provoquée par les eaux d'une nouvelle source jaillissant dans une tranchée où plusieurs personnes ont bu.

Aucun nouveau cas n'est signalé dans le reste de la province de Valence, ni dans l'Espagne où l'état sanitaire est satisfaisant.

Il n'y a aucun nouveau cas d'épidémie à Malaga.

La commission envoyée à Valence par le gouvernement a télégraphié que l'épidémie était le choléra, mais que le foyer d'infection pourrait être détruit grâce aux mesures énergiques qui ont été prises.

Le *Journal officiel* publie un décret enjoignant à toute personne logeant un ou plusieurs voyageurs venant d'Espagne, d'en faire immédiatement la déclaration à la Mairie. Cette mesure est applicable aux particuliers comme aux aubergistes et aux logeurs même. La déclaration devra être faite par tous les cas suspects dès les premiers accidents.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 juin 1890.
On finit en hausse à 91.85 pour le 3 0/0 et à 106.60 pour le 4 1/2 0/0.
Nos grands établissements de crédit sont

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Belcourt poussa un gémissement. La petite Joséphine s'approcha d'eux.

— Victoire, s'écria-t-elle, ce pauvre Monsieur Alfred assure que c'était pour toi, pour t'offrir beaucoup de belles choses, qu'il s'était laissé entraîner... Moi, je le plains, je le plains de tout mon cœur... et je serais bien fâchée qu'il lui arrivât du mal.

— Merci, Joséphine, douce et naïve enfant, dit Belcourt attendri ; mais vous voyez que votre sœur...

— Joséphine, répliqua Victoire avec aigreur, ferait mieux de se taire... Quant à vous, Monsieur, rien ne doit plus vous retenir ici ; et, dans votre intérêt même, je vous conseille de ne pas attendre mon père, qui peut rentrer d'un instant à l'autre.

Belcourt la contemplait d'un air sombre.

— Ainsi donc, reprit-il, pas un regret, pas un signe de compassion, pas un cri de l'âme...

calmes et ne donnent lieu qu'à un petit nombre de transactions. Le Crédit Foncier ne se ressent plus des attaques injustifiées de ces derniers temps et s'inscrit à 4.240.

La Banque de Paris fait 833, la Banque d'Escompte 522. Le Crédit Lyonnais 745. La Société Générale 480. Les Dépôts et Comptes courants 600.

La Banque Nationale du Brésil est ferme à 600.

Le comptant cote la Gold Trust à 75, les Pierrières de Ceylan à 55 ; l'Aurifère Argentine à 30.

L'obligation de Porto-Rico est recherchée à 290 fr. par suite des excellentes garanties qu'elle offre aux porteurs.

La Société Franco-Américaine pour la fabrication des parfumeries (maison Deleltrez) dont le siège social est à Paris, 45, rue d'Enghien, possède à Neuilly une usine dont les produits sont fort appréciés en Amérique. Pour éviter les frais d'entrée de sa parfumerie aux Etats-Unis (50 0/0 ad valorem) elle émettra le 25 courant 7,290 actions de 500 fr. pour fonder une usine modèle à New-York et lui permettre de distribuer sur place les produits de sa fabrication.

C'est le 26 juin qu'aura lieu l'émission des 44,000 actions nouvelles de la Société française des Télégraphes sous-marins. Emises au pair de 500 fr., elles recevront un intérêt de 5 0/0, garanti par la Société Générale des Téléphones. Cette augmentation de capital est destinée à l'achèvement de son réseau qui sera porté à 6,754 kilomètres.

On cote 408 l'obligation des Chemins de fer Economiques.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

CONCOURS HIPPIQUE DE SAUMUR

Réunion du dimanche 22 juin

Les réunions du Concours hippique données au Tir aux Pigeons sont absolument privées. Elles sont soumises au règlement du Tir aux Pigeons.

Pour les non souscripteurs, entrée 5 fr.

I. **Prix et flots de rubans** pour chevaux d'armes d'officiers. Chaque subdivision d'arme devra concourir entre elle. Entrée 5 fr. — Huit obstacles environ.

II. **Prix et flots de rubans** pour chevaux n'ayant jamais couru ni en steeple ni en concours hippique. Entrée 5 fr. — Huit obstacles de 0,80 (Les chevaux d'armes sont exclus.)

III. **Prix et flots de rubans** pour chevaux appartenant à des souscripteurs. Entrée 40 fr. — Douze obstacles.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche 22 juin, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme

1. *La Sablaise*, marche... FAVRE.
 2. *Marche funèbre* de Chopin.
 3. *Valence*, boléro... ROUVREOLIS.
 4. *Ouverture de Jeanne Mailotte*... RAYNAUD.
 5. *Estudiantina*, valse... WALDTEUFEL.
- Le Chef de musique,
V. MEYER.

ACCIDENT RUE DE LORRAINE

M. Jérôme, palefrenier, et son neveu, Yves Mercier, âgé de 14 ans, revenaient hier en voiture par la rue d'Alsace. Le cheval récemment acheté à la réforme, agacé par les mouches, fit sauter sa bride, ou trop grande ou mal attachée. Se sentant libre, il partit à fond de train dans la direction de son ancienne écurie.

Arrivé rue de Lorraine, l'animal tourna court, et la voiture alla heurter l'angle d'une maison qui fait le coin. Le choc fut si violent que M. Jérôme et son neveu furent projetés à terre dans le petit chemin qui descend à la carrière du Carrousel.

On les ramassa sans connaissance, pendant que le brigadier cavalier de manège Weber contenait le cheval, en le tenant par les naseaux.

La voiture était sens dessus dessous, et brisée.

Les voisins s'empressèrent auprès des blessés qui paraissaient grièvement atteints, et le docteur Besnard, appelé immédiatement, constata que Jérôme avait reçu une blessure sérieuse au côté ; une plaie béante se voyait aussi à la tête. Son neveu, moins gravement atteint, avait la tête déchirée en plusieurs endroits et plusieurs dents cassées.

Jérôme a été conduit à l'hôpital, et son neveu, au service de M. de Marcieu, est soigné chez cet officier par M. Gaube, médecin militaire.

LES GRANDES VACANCES DE 1890

On s'occupe, au ministère de l'instruction publique, des grandes vacances de 1890 ; et quoi qu'il n'ait pas encore été pris d'arrêté définitif, il est plus que probable que dans les Facultés et les Ecoles les cours finiront le 31 juillet et recommenceront le 3 novembre.

La distribution des prix aura lieu le 4 août pour les lycées et collèges de jeunes filles, et le mardi 5 août pour les lycées et collèges de garçons. La rentrée des classes aura lieu le 6 octobre.

Dans les écoles normales primaires, les élèves-maitres et les élèves-maitresses partiront en vacances le mercredi 30 juillet et rentreront le 1^{er} octobre.

UNE ÉCONOMIE A FAIRE

Dans plusieurs villes de différents départements qui passent pour être inféodés au régime politique que nous subissons, les Conseils municipaux, appelés à statuer sur la question

des dépenses à faire pour la fête du 14 juillet, ont considérablement réduit ces dépenses sur les chiffres des années précédentes.

Nous pouvons citer comme exemple la municipalité de Lyon, qui a réduit cette année de 44,000 fr. les dépenses pour la fête du 14 juillet sur le chiffre de l'année dernière, qui avait été porté à 130,000 francs.

L'ABONNEMENT KILOMÉTRIQUE

Les Compagnies de chemins de fer viennent d'être invitées par le ministre des travaux publics à étudier un projet de tarif d'abonnement kilométrique établi sur les bases suivantes.

Les voyageurs auraient, après paiement préalable du prix de leur abonnement, la faculté de voyager sans entrave et absolument à leur guise sur tous les réseaux participants ; les abonnements seraient délivrés en 1^{re}, 2^e ou 3^e classe, pour trois mois, six mois ou un an ; le minimum de kilomètres à souscrire serait de 4,000 par mois et la réduction sur les tarifs généraux de 40 à 75 0/0.

VARRAINS. — Dimanche, pendant que les religieuses étaient à la messe, un ou plusieurs individus ont escaladé le mur d'enclos, ont brisé le carreau d'une fenêtre et sont allés visiter toutes les pièces et les meubles qui, tous, avaient la clef dans la serrure. Un placard, cependant, était fermé. Les voleurs crurent sans doute que là se trouvait le magot. Ils enfoncèrent la porte, mais ne trouvèrent que la modique somme de quatre francs.

Les religieuses n'ont pas constaté d'autres vols ni d'autres déprédations.

Mais les voleurs sont introuvables.

ANGERS. — Hier matin, à onze heures, M. Gillet-Despéroux, capitaine breveté d'état-major au 43^e, passait à cheval dans la rue de Bel-Air, quand, tout à coup, sa monture, qui allait au petit trot, glissa et s'abattit.

M. Gillet-Despéroux fut projeté violemment à quelques mètres, mais il avait heureusement pu se dégager à temps des étriers, et quand il se releva, il constata que, dans sa chute, il s'était fait seulement quelques contusions sans importance.

Quant à la jument qu'il montait, elle avait le genou gauche fort abimé et, du même côté, une éraflure au flanc, causée par l'éperon du cavalier. (Anjou.)

Jeudi, passait à Angers, par le train de 11 heures du matin, toute une légion d'Anversois, portant au bras ou à la boutonnière du vêtement, un ruban aux couleurs jaune, rouge et noire, se rendant en pèlerinage à la basilique de Sainte-Anne-d'Auray.

Ces braves gens, après avoir visité Auray, repasseront à Angers, pour se rendre à

cher dans le corridor voisin, des portes s'ouvrirent, et M. Jolivet était entré brusquement.

— Que faites-vous ici, mon beau Monsieur ? s'écria l'ancien tanneur ; et par où avez-vous passé pour vous introduire chez moi ? Par la voie que prennent vos pareils sans doute et non par la grande porte comme les braves gens !

Ce nouvel outrage appela le rouge sur le front du docteur ; néanmoins, il répondit avec humilité :

— Monsieur, avant de nous séparer pour toujours, j'ai cru devoir vous donner, à vous et à votre famille, quelques explications sur l'horrible fatalité...

— Des explications ! je n'en voulais pas, et à quoi peuvent-elles servir ? Que nous chantiez-vous avec la « fatalité ? » Vous n'aviez pas d'argent et il vous en fallait pour jeter de la poudre aux yeux de certain père imbécile ; alors vous avez tenté d'en escroquer au jeu...

Que diable la fatalité a-t-elle à voir en tout ceci ? Vous vous introduisez chez moi pour essayer d'apitoyer ces pauvres petites... Mais me voici, et moi j'appelle les choses par leur nom, entendez-vous, Monsieur l'escroc !

— Mon bien-aimé papa, s'écria Joséphine,

je t'assure qu'il nous a fait comprendre...

— Paix ! Mademoiselle ; vous ne comprenez rien du tout, au contraire... et vous n'avez pas besoin de comprendre... Quant à vous, Monsieur, vous allez sortir par où vous êtes entré, sinon j'appelle et vous sortirez d'une vilaine façon.

— Il n'est pas besoin de menaces, répliqua tristement le docteur, je me retire... Adieu, Monsieur Jolivet ; adieu, Mademoiselle Victoire... adieu aussi, compatissante Joséphine... Je vais disparaître de la scène du monde ; mais, dans mon effroyable chute, je ne dois attribuer mon malheur qu'à moi-même. Puis-je vous tous, vous maintenant si heureux et si fiers, n'avoir jamais besoin de pitié à votre tour !

Il se dirigea vers le jardin, Victoire ne bougea pas, tandis que son père se mettait en devoir de suivre Belcourt et de s'assurer qu'il quittait réellement la maison. Joséphine, avec la hardiesse d'une enfant gâtée, s'écria, au moment où son ancien ami s'éloignait :

— Ne perdez pas courage, Monsieur Alfred ! Dieu est plein de miséricorde !... Moi, je penserai à vous pour vous plaindre et vous souhaiter de meilleurs jours.

Lourdes, et de là, c'est-à-dire après avoir traversé la France, ils rentreront dans leur pays.

UNE MAÎTRESSE CARPE.

Un pêcheur de Chinon a pris, dans la Vienne, une carpe de 49 livres 429 grammes, mesurant 96 centimètres de longueur. La résistance qu'il éprouva lui parut tellement formidable, qu'il lâcha son roseau et se lança à la poursuite de la proie dans son bateau.

Alors commença une course vertigineuse ; le roseau partit avec une rapidité inouïe, repaissant, se redressant, faisant des crochets fantaisistes. Plusieurs fois, il disparut plus de cinq minutes. Le pêcheur croyait tout perdu. Enfin, après une chasse de trois quarts d'heure, sur un parcours de près de 1,800 mètres, qui représentaient cinq à six kilomètres, en raison des nombreux crochets, le roseau s'arrêta au-dessous de Saint-Louans ; la carpe épuisée venait de regagner le bord pour respirer. C'est là que le pêcheur, aidé de trois personnes, et avec de grandes précautions, parvint à passer son avenue sous la carpe et put enfin l'enlever.

Cette carpe avait dans la mâchoire 2 hameçons. L'un rongé par la rouille, prêt à se détacher ; l'autre, plus récent, portait encore un crin de Naples de 6 centimètres. Un touriste anglais, de passage à Chinon, a offert 450 fr. de la carpe. L'heureux pêcheur a refusé. M. Brown voulait l'emporter vivante en Angleterre. (Union de l'Ouest.)

LE VAGABONDAGE

On écrit au Journal d'Indre-et-Loire :

« Monsieur le rédacteur,

» Chaque jour augmente l'envahissement de nos routes par une foule d'hommes vigoureux qui, réunis par trois ou quatre, se divisent en arrivant près des villages, et entrent sans se gêner dans toutes les propriétés voisines pour mendier.

» Une grande partie de ces errants sont jeunes, ont fini depuis peu leur service militaire, et disent avec cynisme et hautement qu'ils gagnent bien plus ainsi qu'en travaillant.

» Evidemment, et ils le sentent bien, c'est beaucoup par crainte qu'on leur donne, soit de l'argent, soit à manger, et même quelques vêtements.

» Cet impôt forcé, prélevé dans toute la France, prend des proportions inquiétantes, et le remède est-il impossible ?

» Jadis, quand un soldat peu travailleur avait perdu le goût de son ancien métier de jeunesse, il avait la ressource du *remplacement*. Cela le tentait par son prix élevé.

» Quand il avait dépensé une partie de sa prime il était bien forcé de reprendre le harnais militaire qu'il préférait encore souvent à un travail assidu.

— Te tairas-tu, petite sottise dit Jolivet avec colère.

Après avoir vu le docteur sortir par la porte de la ruelle et après avoir retiré la clef de cette porte, Jolivet se hâta de revenir au salon. Il trouva Joséphine sanglotant dans un fauteuil, pendant que Victoire, étendue sur le canapé, se cachait le visage dans ses mains.

— Nous en voici débarrassés, reprit le bonhomme ; à présent, qu'on ne parle plus de lui, et que l'on ne prononce jamais son nom.

Le soir, le docteur Belcourt retourna au modeste appartement qu'il occupait dans la ville, mais il n'y resta pas longtemps. Il mit ordre à ses affaires, donna certaines instructions, brûla des papiers. Avant les premières heures de la journée suivante, il était reparti et nul à Orléans ne put dire ce qu'il était devenu. Seulement, moins d'une semaine plus tard, un des bateaux à vapeur de la Loire ramena du fond de l'eau le corps d'un homme, jeune et élégant, qui semblait s'être noyé depuis peu. On ne trouva dans ses vêtements aucun papier qui permit de le reconnaître et l'hélice du vapeur lui avait fracassé le crâne. Néanmoins, on ne douta pas que ce corps ne

» Et ces hommes n'étaient pas les moindres solides dans le rang.

» Maintenant, tous ces trainards, prétendus ouvriers sans ouvrage, sont pour ainsi dire embrigadés, ont un itinéraire très bien tracé ; ils savent d'avance sur quelles ressources ils peuvent compter par étape sans travailler.

» C'est une plaie désolante et très grave qui ne fait que s'accroître et devient d'un exemple déplorable.

» Ne fera-t-on rien de pratique à cet égard ?

» Sera-t-on obligé de s'entourer de murs élevés comme voilà un siècle, et d'être absolument sourd à toute demande de secours de toute personne inconnue ?

» Il me semble qu'il y a là pour nos sénateurs et nos députés une question tout à fait urgente à examiner.

» Veuillez agréer, etc.

» Un de vos abonnés. »

Cette situation intolérable n'est pas particulière à la Touraine, elle est générale. En présence de l'impuissance ou de l'apathie de l'autorité, n'y a-t-il pas lieu de craindre que les campagnards ne se défendent eux-mêmes, en poursuivant avec des triques ces nomades qui les menacent et les insultent chez eux.

POITIERS. — L'incendie de la Tranchée. — Jeudi soir, vers dix heures, des cris : au feu ! retentissaient au commencement du faubourg de la Tranchée.

Un incendie venait de se déclarer dans une maison, située à gauche, au détour du chemin qui conduit à la Cassette, appelé chemin de la Chantrie.

En un instant, l'immeuble a été en flammes. Les locataires, dont quelques-uns étaient couchés, ont eu à peine le temps de se sauver. Une femme et ses trois petits enfants ont dû sortir en chemise.

Aux premiers cris d'alarme, la pompe qui est en dépôt à la porte de la Tranchée a été mise en batterie par les voisins. Malheureusement, cette pompe n'a pu être sérieusement utilisée que *trois quarts d'heure* après.

Comme toujours, l'eau manquait ; et quand elle commença à jaillir des regards, on s'est aperçu que la pompe ne fonctionnait pas parfaitement.

Toute la maison n'était bientôt qu'un brasier.

Le feu s'est communiqué à la maison voisine qui fait face au champ de manœuvres. Les flammes, poussées dans un corridor par un courant d'air, ont attaqué le deuxième étage.

Il est onze heures. Une pompe arrive de la mairie ; aussitôt après, celle de la gare, conduite par une équipe d'employés.

Un détachement du 125^e arrive en même temps au pas gymnastique.

On peut alors, avec les soldats, organiser

fût celui du docteur Belcourt ; et cette histoire lugubre, après avoir défrayé, pendant quelques mois, la curiosité des habitants d'Orléans, ne tarda pas à être complètement oubliée.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

TOURNÉES BARON

DIMANCHE 22 Juin 1890

Une seule représentation donnée par

M. BARON

Premier Comique du théâtre des Variétés de Paris
Avec le concours d'Artistes du même théâtre

LES TROIS ÉPICIERES

Vaudeville en 3 actes, de MM. LOCKROY et ANICET BOURGEOIS

M. BARON remplira le rôle de *Lapin*, qu'il a joué au théâtre des Variétés.

PARIS-EXPOSITION

Revue en 1 acte, de MM. BLONDEAU et MONRÉAL. (Revue arrangée pour la Tournée.)

M. BARON remplira le rôle de *Chamouillard*.

LES GIBOULÉES

Vaudeville en 1 acte, de MM. NUITTER et PRÉVEL.

ORDRE DU SPECTACLE : 1. Les Giboulées ; 2. Les Trois Épicieres ; 3. Paris-Exposition.

une chaîne. Mais, déjà, le second étage était brûlé et la toiture s'était effondrée.

L'incendie, attaqué par les trois pompes, a été arrêté en quelques instants et à minuit tout était à peu près terminé.

Les locataires de la maison où l'incendie s'est déclaré n'ont rien pu sauver. Ceux de la seconde, qui habitent le rez-de-chaussée et le premier étage, ont pu sortir une partie de leur mobilier.

Les deux immeubles appartenant à M. Léon, potier, étaient habités par sept ménages. Deux n'étaient pas assurés.

Les immeubles étaient assurés à la Compagnie le *Soleil*.

Les pertes sont évaluées environ à 25,000 fr.

NANTES. — La semaine dernière, l'honorable maire de Nantes, M. Guibourd, a eu la douleur de perdre son fils, âgé de 22 ans.

Voici la lettre qui vient d'être adressée aux journaux du chef-lieu de la Loire-Inférieure :

« Nantes, le 18 juin 1890.

» Monsieur le Rédacteur,

» Nous avons l'honneur de vous informer que Monsieur le Sénateur Maire de Nantes nous a fait remettre une somme de 4,000 fr. pour être distribuée aux pauvres secourus par notre Etablissement, au nom de son regretté fils, Monsieur Robert-François-Joseph Guibourd de Luzinai.

» La répartition de cette somme est commencée, elle sera terminée demain.

» Nous renouvelons au malheureux père les remerciements bien sincères que nous venons de lui adresser avec l'expression de notre profonde sympathie et nos compliments de condoléances pour le deuil affreux qui le frappe.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre considération très distinguée.

» Pour la commission administrative,

» Le vice-président,

» E. DAGAULT. »

Deux musiciens italiens, employés dans une ménagerie installée place de Bretagne, à Nantes, se sont pris de querelle, au cours d'une représentation. L'un a frappé son camarade d'un coup de couteau et lui a tranché l'artère carotide. La victime a expiré presque aussitôt. Le meurtrier a été arrêté.

EXAMEN LAÏQUE

On affirme au Journal de Rennes qu'à l'occasion des examens pour l'obtention du certificat d'études, un des examinateurs, instituteur public dans un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement, aurait posé cette question à une petite fille de douze ans :

— Qui aimez-vous mieux, mon enfant : le roi ou la république ?

L'enfant répliqua :

— Ça m'est égal.

A cet âge, c'est bien naturel. Mais si l'élève avait répondu :

— J'aime mieux le roi !

Qu'aurait-il dit, M. l'examinateur ?

Quoi qu'il en soit, la question posée par cet instituteur est grotesque et ridicule. Nous n'irons pas jusqu'à dire que, posée à une petite fille de douze ans, elle constitue un attentat à la liberté de conscience ; mais, si la question n'est pas odieuse, elle est souverainement déplacée.

CONSEILS ET RECETTES.

BOISSON ÉCONOMIQUE

Comme moyen de se procurer à peu de frais une boisson saine et tonique en même temps, nous conseillons à nos lecteurs d'employer le procédé suivant :

Pour un fût de 220 litres :

40 à 42 kilog. de pommes sèches.

2 à 3 kilog. de raisins.

1 kilog. 500 à 2 kilog. de cassonnade.

350 à 500 grammes de genièvre.

2 bouteilles d'eau-de-vie.

On coupe les pommes en plusieurs morceaux et on laisse fermenter pendant quinze jours.

C^{te} G^{te} FRANÇAISE DE TRAMWAYS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10,200,000 FR. divisé en 20,400 actions de 500 fr. entièrement libérées
 CONVERSION OU REMBOURSEMENT AU PAIR des 19,427 obligations 6 0/0 restant en circulation.
 Création d'obligations 5 0/0 réservées, par préférence, aux porteurs d'obligations 6 0/0.

Il est réservé à chaque obligation 6 0/0 : 1^o Une obligation nouvelle libérée de 500 fr. 5 0/0 rapportant 25 fr. par an, payables à raison de 6 fr. 25 par trimestre, les 1^{ers} janvier, avril, juillet et octobre, remboursable au pair en 40 ans au plus, par tirages semestriels, et jouissance du 1^{er} juillet 1890, au porteur ou nominative sans frais ; 2^o Une soule de 15 fr. par chaque obligation : ce qui fait ressortir à 485 fr. l'obligation nouvelle 5 0/0 ; 3^o Une somme de 15 fr. représentant le coupon échu le 1^{er} juillet sur l'obligation 6 0/0 ; (au total, en espèces, 30 fr. sans déduction des impôts). — Les obligations 6 0/0 non échangées cesseront de porter intérêt à partir du 1^{er} juillet et seront remboursées à 500 fr. — Demandes de conversion reçues jusqu'au 5 juillet 1890 : Au Comptoir National d'Escompte de Paris : A la Banque d'Escompte de Paris. — On peut, dès à présent, demander l'échange, en envoyant le titre 6 0/0 à convertir, muni de tous les coupons à échoir à partir du 1^{er} juillet 1890 inclusivement. — La cote officielle sera demandée.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
 Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
OREZZA
EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique
SOUVERAIN CONTRE :
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter M. les Médecins.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
Souverain contre les Indigestions, dérangements d'intestins, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la Toilette et les Dents, préservatif certain contre les épidémies.
Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.
Maison à Paris, 41, rue Richer
Exiger le nom de RICQLÈS
EN VENTE ÉGALEMENT LES
**PASTILLES A LA MENTHE
DE RICQLÈS**



LE GRESHAM
C^{te} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848
Actif : 106 Millions 578,528 fr. 96
ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, à TERME FIXE
Extra risques modérés de Guerre et de Voyage
RENTES VIAGÈRES
Payables tous les six mois de 8 à 15,000 francs
Prospectus et Renseignements gratuits et franco
à Paris, dans les Immeubles de la C^{te} 30, Rue de Provence
et dans les départements chez MM. les Agents de la C^{te}.
M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

PILULES GICQUEL
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Étourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

Demander
à l'Épicerie Centrale
Rue Saint-Jean, Saumur
LE PARFAIT GUIGNOLET
Créé en 1632
Par la R. M. MADELAINE GAUTRON
2 f. 40 le litre
Par quantité de six litres : 2 f. 25
Exiger la signature Taveau et C^{te}.

PAU. GODET, propriétaire-gérant.

Avis aux créanciers

Toutes réclamations concernant la Société vinicole de l'Ouest, dont le siège était à Paris, rue Lafayette, n° 54, fondée par M. Raphaël Neveu, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

Ayant eu pour objet la fabrication et la vente des vins mousseux et des vins en cercles, ladite Société déclarée nulle par jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 17 mai 1890.

Devront être adressées dans le délai de vingt jours, accompagnées de pièces à l'appui :

A M. Eugène Navarre, liquidateur de sociétés et administrateur près le Tribunal de commerce de la Seine, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, n° 61, nommé liquidateur de cette Société par le jugement sus-énoncé.

Passé ce délai, le liquidateur procédera, s'il y a lieu, à l'établissement de tous comptes entre les seuls ayants droit connus, puis à la clôture des opérations de la liquidation.

NAVARRÉ.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A LOUER

Pour le 21 Juin 1890
EN TOTALITÉ OU PAR APPARTEMENTS

L'ancien hôtel d'Anjou

Sis à Saumur, rue d'Orléans, n° 89.

Pour visiter, s'adresser au concierge, même maison, n° 87, et, pour traiter, à M^e AUBOYER.

VENTE MOBILIÈRE

Le Dimanche 22 Juin 1890, à 1 heure, à la propriété de la Varenne, commune de Brain-sur-Allonnes, M^e LE BARON, notaire à Saumur, procédera à la vente des objets mobiliers garnissant cette propriété qui dépend de la succession de M. SEGRISS :

Mobilier de salle à manger, mobilier de salon, mobiliers de 6 chambres à coucher, meubles et ustensiles de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue de la Croix-Verte, n° 50.

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, petite cour à côté, caves et buanderie ;

Trois chambres à coucher et un cabinet ;

Deux greniers et une mansarde, jardin devant, pompe dans le jardin.

S'adresser, pour visiter, à M. CHEVALIER, pépiniériste, route de Rouen, et, pour traiter, à M. GUYNEVEAU, à Montreuil-Bellay.

A Louer présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de Limoges,

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1^{er} avec lingerie, quatre chambres à feu au 2^e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du locataire.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

AFFERMEMENT DE BIENS COMMUNAUX

Le Dimanche 13 Juillet 1890, à midi, en l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers, il sera, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, procédé à l'affermement de divers biens immeubles, appartenant à ladite commune et dont la désignation suit :

Commune des Rosiers.

3 hectares 25 ares 63 centiares, dans le commun des Flettes.

42 ares 25 centiares, dans le commun de la Blairie.

1 hectare 30 ares 89 centiares, dans le commun du Cléret.

4 hectares 84 ares 96 centiares, dans le commun de Pont-Forêt.

24 ares 50 centiares de jardin, dans les Fontaines.

Total des contenances : 9 hectares 78 ares 25 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit au secrétariat de la Mairie, soit à M^e BEAUMONT, notaire et dépositaire du cahier des charges.

A Affermer de suite

Avec TERES et PRES, ou sans ces derniers, les

2 Moulins à eau de Rabion

Ou leur FORCE HYDRAULIQUE, 25 chevaux environ.

S'adresser à M. RAVENEAU, château de Rabion, Noyant-Méon (Maine-et-Loire).

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

A LOUER

MAISON

Avec Jardin bien affruié

Terrasse, tonnelle, belle cave, située au Gros-Caillou, Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser à M. MOIZÉ, qui habite la maison contiguë.

OCCASION

A VENDRE

Cheminée en fonte

PRESQUE NEUVE

S'adresser à M. G. GIRARD, rue Saint-Jean, n° 42.

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, canapés et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

Etude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

Le DIMANCHE 22 JUIN 1890, à une heure de l'après-midi, à Chouzé-sur-Loire, au domicile de feu M^{me} THIBAUT.

On vendra notamment :

Un buffet de salle à manger, tables, chaises, garnitures de cheminée, pendules, glaces, fauteuils, lampes, vaisselle, verrerie et batterie de cuisine ;

Lits, couvertures, matelas, tables de nuit, commodes, secrétaire, tables de toilette, chaises garnies ; Draps, nappes, serviettes, torchons, couvertures et divers autres objets mobiliers.

Le tout en parfait état.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (483)

Changement de domicile

M. Gelineau-Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, à l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1^{er} juin il a transféré son domicile rue Saint-Nicolas, n° 65. (442)

M. Boret-Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

Une Mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un enfant au biberon.

S'adresser au bureau du journal.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct par chemin de fer.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Preparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seule pour ses usages pour la France et les Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALLET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

La Meilleure Montre du Monde

SANS RIVALE * EXACTE * DURABLE * BON MARCHÉ

POUR HOMMES

Demandez la Série J

Une belle montre (rotteuse). Remontoir rapide et tous les derniers perfectionnements. Cuvette en nickel massif, échappement Duplex, aiguilles de secondes, quatre rubis. Marque l'heure comme les chronomètres les plus luxueux. Chaque montre est vendue avec garantie sérieuse de 2 ans.



Série I.

POUR DAMES

Demandez la Série L

Une petite montre de dame. Remontoir rapide et tous les derniers perfectionnements. Cuvette en nickel, verre plat, en cristal biseauté, rubis. Un triomphe d'horlogerie américaine. On en fabrique plus de 2,000 par jour et en 3 ans on en a vendu plus d'un million ! Les réparations ne coûtent presque rien.

23 fr. LA MONTRE WATERBURY 23 fr.

Ces montres sont fabriquées en Amérique au moyen de machines automatiques perfectionnées au plus haut degré. — L'ancienne Waterbury (série E), à long ressort, se vend toujours 12 fr. 50.

Certificat. — L'illustre savant, M. EDISON, a écrit : « Je porte depuis longtemps une montre Waterbury et puis constater qu'elle est la seule que je connaisse qui marche toujours exactement. Je m'en suis servi même auprès des machines électriques, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. »

Dépôt à SAUMUR, A. GOUIN, 48, Rue St-Jean

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20 ; — par 3 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

SUCRE, 1^{er} choix, le kilog, 1 fr. 05.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.